

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALZERGUES

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-trois février à vingt heures , se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Valzergues, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Didier FOISSAC, Maire.

**Nombre de
Conseillers : 10
Présents : 10
Votants : 10**

Présents : Mrs FOISSAC Didier, GAYRALD Jean-Claude, CANREDON Lionel, TAMALET Mikael, ARNAL Hugues, VIGOUROUX Pierre Mmes, LAVAUD Isabelle, CAMBON Anne, CARLES Elodie, OLIVIER Claire

Absent excusé :

Secrétaire de séance : VIGOUROUX Pierre

Convocation du :
16 février 2024

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal du 23 janvier 2024,
- Etat récapitulatif annuel des indemnités des élus,
- Approbation des comptes administratifs et de gestion 2023,
- Taux d'imposition 2024,
- Affectation des résultats,
- Préparation des budgets primitifs 2024,
- Délibération ligne de crédit supplémentaire sur l'opération salle des fêtes,
- Délibération portant instauration de la prime pouvoir d'achat,
- Questions Diverses

1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 23 JANVIER 2024

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024. Il n'est fait aucune remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2- ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que chaque année les collectivités doivent établir un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat et de toute fonction ». Les voici indiquées sous la forme d'un tableau :

Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus en 2023

NOM DES ELUS	MONTANT ANNUEL BRUT DES INDEMNITES
FOISSAC Didier - Maire	7 251.60
GAYRALD Jean-Claude - 1er adjoint	2 628.00
OLIVIER Claire - 2ème adjointe	924.66
CANREDON Lionel - 3ème adjoint	924.66

3- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2023

Une liasse de documents est distribuée à tous les membres en début de séance.

Présentés par le Premier Adjoint, les comptes administratifs de 2023 qui traduisent à la date du 31 décembre la situation réelle des comptes de la collectivité ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Budget Principal

Investissement			
Dépenses	28 861.55	Recettes	137 474.56
déficit ou excédent reporté (001)	-		275 110.62
Total	28 861.55		412 585.18
Solde d'exécution cumulé			383 723.63
RAR dépenses			136 810.00
Excédent ou besoin de financement			246 913.63

Fonctionnement			
Dépenses	94 457.14	Recettes	191 160.15
Résultat de l'exercice			96 703.01
Résultat de fonctionnement reporté			87 515.90
Résultat de fonctionnement			184 218.91
RESULTAT CUMULE			431 132.54

Budget Débit de boissons

Fonctionnement			
Dépenses	335.11	Recettes	340.80
Résultat de l'exercice			5.69
résultat de fonctionnement reporté (002)			1 648.64
Total	335.11		1 989.44
Résultat de fonctionnement			1 654.33

Budget Photovoltaïque

Investissement			
Dépenses	1 822.77	Recettes	1 771.77
déficit ou excédent reporté (001)			4 153.31
Solde d'exécution cumulé			4 102.31
Excédent ou besoin de financement			4 102.31

Fonctionnement			
Dépenses	1 981.34	Recettes	1 914.05
résultat de fonctionnement reporté (002)			-415.78
Résultat de fonctionnement			- 483.07

RESULTAT CUMULE

3 619.24

Budget Assainissement

Investissement			
Dépenses	16 129.65	Recettes	10 961.59
déficit ou excédent reporté (001)			14 441.36
Total	16 129.65		25 402.95
Solde d'exécution cumulé			9 273.30
Excédent ou besoin de financement			9 273.30

Fonctionnement			
Dépenses	15 220.86	Recettes	19 302.75
Résultat de l'exercice			4 081.89
résultat de fonctionnement reporté (002)			9 540.33

Total	15 220.86	28 843.08
Résultat de fonctionnement		13 622.22
RESULTAT CUMULE		22 895.52

Les comptes de gestion dressés par la Trésorerie de Decazeville dont les chiffres et résultats sont rigoureusement identiques sont également approuvés par le Conseil Municipal.

4- TAUX D'IMPOSITION 2024

L'ensemble des élus ne souhaitent pas augmenter les taxes sur 2024. La délibération sera prise lors du prochain conseil car l'état N°1259 pour 20224 n'a pas encore été communiqué aux communes.

5- AFFECTATION DU RESULTAT

Un point est fait sur les différents budgets et les délibérations seront prises le jour du vote des budgets primitifs.

6- PREPARATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

- Fin des mises aux normes pour l'installation du compteur Enedis à la salle des fêtes,
- Rénovation et mise aux normes accessibilité des toilettes publiques extérieures,
- Achat maison Salabert et grange Domergue,
- Achat terrain Pailly
- Travaux aménagement lotissement
- Aménagement conteneur poubelles

7- DELIBERATION LIGNE DE CREDIT SUPPLEMENTAIRE SUR L'OPERATION SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les différents travaux ou changement de matériel de cuisine demandés par le Consuel afin de pouvoir raccorder le nouveau compteur à la salle des fêtes dépassent le report d'investissement du budget 2023 sur 2024 d'un montant de 3 810 €. Il faut prévoir un supplément de 14 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire cette dépense de 14 000 € au compte 2135 du budget primitif 2024.

8- DELIBERATION PORTANT INSTAURATION DE LA PRIME POUVOIR D'ACHAT

Monsieur le Maire informe que le Comité Social Territorial a validé la proposition envoyée. Le versement de la prime pourra avoir lieu

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h00.

Le Maire,
D. FOISSAC



Le Secrétaire,
P. VIGOUROUX

